

## VU ET ENTENDU

### **Pouilly veut économiser son énergie**

*Pouilly affiche sa volonté de réduire ses consommations et ses dépenses énergétiques. Mardi à 10 h, l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays messin, la commune de Pouilly et Metz- Métropole signeront en mairie de Pouilly, une charte d'engagement tripartite relative au Conseil en énergie partagé (CEP) : une mission de conseil en maîtrise de l'énergie dédiée aux petites collectivités*

*Le Conseil en énergie partagé est un service spécifique, déployé par l'Ademe, destiné aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un « technicien spécialisé ». Ce dispositif permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.*

*Pouilly deviendra ainsi la huitième commune à s'engager dans une telle démarche au côté de l'Alec du Pays Messin.*